
CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°9

25 juin 2020
Visio Webex

Membres élu.e.s présent.e.s : Sébastien AUBINEAU, Alexis AVDEEFF, Stéphane BEAUD, Mathilde CARRIVE, David CLARYS, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Alice GRELIER, Chloé GUY, Aymeric HENAULT, Anne JOLLET, Emilie KURDZIEL, Benoît LEROUX, François LUMINEAU, Gilles MALANDAIN, Gilles MARMASSE, Véronique MEYER, Jean PYLOUSTER, Pauline QUEMART, Erwan STORDAIR.

Membre.s. nommé.e.s présent.e.s : Jean-Marie LECOINTRE.

Membres invité.e.s présent.e.s : Benoît AUBIGNY, François BRIZAY, Marina DINET DUMAS, Catherine ESNARD, Patricia ETIEN, Armelle GIGLIO-JACQUEMOT, Marie-José GRIHOM, Philippe GROSOS, Marion HAZA, Serge HELIAS, Yvan HOCHET, Pierre KAMDEM, Philippe MAINTEROT, Eric MARCEAU, Adelina MIRANDA, Christian PAPINOT, Sofia VELOSO, Alexandre VINCENT, Graeme WATSON.

Membre.s. nommé.e.s excusé.e.s : Henri COLIN, Diane GUERINEAU.

Membre.s invité.e.s excusé.e.s : Emmanuel BABBI, Nicolas VIBERT.

Préambule :

Le Conseil d'UFR de ce jour est très probablement le dernier après cette année si particulière.

Le directeur de l'UFR souhaite donc remercier l'ensemble des collègues qui se sont impliqués depuis la mi-mars au cours de cette période de confinement que nous avons tous subie.

Il remercie l'ensemble des enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.euse.s, les équipes pédagogiques, les responsables de formations et de départements et l'ensemble des collègues BIATSS.

En dépit de cette situation extrêmement difficile à laquelle nous avons dû nous adapter, nous avons réussi à clôturer l'année dans des conditions peut-être moins difficiles que celles que nous avions anticipées.

Malgré la situation de fermeture de l'université et grâce à l'implication de l'ensemble des collègues, nous avons rencontré très peu de difficultés dans les délibérations et reçu très peu de requêtes ou encore de contestations de la part d'étudiant.e.s.

Encore merci à l'ensemble des collègues avec une attention particulière pour les collègues BIATSS qui, contrairement aux enseignant.e.s-chercheur.euse.s exercent leurs fonctions majoritairement en présentiel, et ont donc dû s'adapter du jour au lendemain en raison de cette situation totalement inédite. Du point de vue institutionnel, les choses se sont bien passées dans l'ensemble et nous avons pu tenir les délais extrêmement courts qui nous étaient demandés.

Encore un grand merci à toutes et tous pour votre implication.

1) Approbation du compte-rendu du 9 avril 2020 et des procès-verbaux du 23 janvier, 17 avril, 21 avril et 14 mai 2020

Des demandes de corrections minimales sur les personnes présentes et/ou absentes ont été prises en compte. Aucune autre remarque n'a été remontée.

- CR du 9 avril 2020 – approuvé à l'unanimité
- PV du 23 janvier 2020 – approuvé à l'unanimité
- PV du 17 avril 2020 – approuvé à l'unanimité
- PV du 21 avril 2020 – approuvé à l'unanimité
- PV du 14 mai 2020 – approuvé à l'unanimité

2) Actualités de l'UFR

□ Mouvements de personnels

▪ Départs personnel BIATSS :

- Amélie Murat, actuellement au service scolarité campus, rejoint la Faculté des Sciences du Sport
- Chantal Vincelot, secrétaire du département de philosophie, fait valoir ses droits à la retraite

▪ Enseignant.e.s-Chercheur.euse.s :

En plus des départs déjà programmés, plusieurs collègues vont quitter l'UFR :

- François Guercin (MCU en Psychologie), qui fera prochainement valoir ses droits à la retraite
- Anna Potocki (MCU en Psychologie), qui a obtenu une mutation
- Pauline Quémart (MCU en Psychologie), qui a obtenu une mutation
- Stéphane Beaud (PU en Sociologie), qui a obtenu une mutation

Le directeur de l'UFR remercie chaleureusement Pauline Quémart, élue depuis 6 ans au Conseil de l'UFR, régulièrement présente et active dans les conseils. La direction lui souhaite une très bonne continuation de carrière.

La direction remercie également Stéphane Beaud à la fois pour son implication au sein du Conseil et au sein du département de sociologie. La direction lui souhaite une belle continuation.

□ Nouvelles Directions de Départements au 1^{er} septembre :

- Philosophie : Arnaud François a été élu et remplace Philippe Grosos
- Histoire : Nicolas Tran a été élu et remplace François Brizay
- Sociologie : élection d'une nouvelle direction début juillet

La direction de l'UFR remercie Philippe Grosos pour son engagement dans l'institution et son très fort investissement dans cette fonction qu'il occupe de longue date.

La direction de l'UFR n'oublie pas François Brizay remercié également pour son implication dans le département d'histoire. François Brizay quitte la direction du département mais reste très investi notamment en tant que directeur de l'Ecole Doctorale Humanités.

□ **Commission Recherche :**

Les conséquences de la situation sanitaire :

- La commission recherche de l'UP a acté le report des crédits UP pour les colloques annulés en 2020 et reportés en 2021. Pour notre composante, sont concernés les *Semaines d'études médiévales* (CESCM) et le colloque *Raison et Sentiment* (MAPP).
- Le prolongement des contrats doctoraux : l'UP a pris la décision d'appliquer les critères énoncés par la CPU, qui recoupaient ceux des Ecoles Doctorales de l'UP. Ces critères permettent notamment la prolongation des contrats doctoraux.
- La situation particulière des finances des laboratoires : il y a eu beaucoup moins de dépenses qu'en temps ordinaire car les colloques, les journées d'études et les missions ont été annulés et le sont encore en grande partie, ce qui correspond à une part non négligeable des budgets de nos disciplines. Les laboratoires ont par conséquent plus de crédits qu'à la normale à cette période de l'année.
L'équipe de direction de l'UFR a donc pris la décision de suspendre l'Enveloppe Recherche Mutualisée (ERM) qui consiste à appliquer un prélèvement sur le budget des laboratoires en juin. Celui-ci permet de redistribuer des crédits aux laboratoires pour le financement des thèses en fin d'année. Il a été discuté avec les laboratoires la possibilité d'anticiper d'éventuels investissements informatiques qui

pourraient être faits au bénéfice de la situation. Il a également été suggéré avec les dotations des laboratoires de compenser le décalage des acquisitions d'ouvrages de formation et de recherche.

- Le calendrier HCERES pour la recherche : retour des dossiers d'auto-évaluations des laboratoires à la DRI le 15 janvier 2021, pour un dépôt le 5 mars et des visites de laboratoires qui auraient lieu entre mai-juin ou septembre-décembre 2021.
La période évaluée reste la même de janvier 2015 à juin 2020.

Echanges :

- La règle de 85 % de consommation du budget au 15 octobre reste-t-elle d'actualité cette année ? le GRESCO a essayé de basculer des crédits de fonctionnement en investissement pour des achats de matériel mais le laboratoire s'est retrouvé coincé par l'organisation des campagnes d'achat de l'Université de Poitiers pour les configurations spécifiques. Il n'est plus possible de commander avant les prochains congés empêchant ainsi les équipes de dépenser rapidement. Les remarques sur le calendrier peuvent être remontées en central. Les dépenses prévues, dont les devis sont faits, pourront être prises en compte dans les taux de consommation.
La question a été posée à I-Médias pour une éventuelle campagne d'achat avant l'été par le responsable informatique de l'UFR. Il a été répondu que Christophe Quintard avertirait les composantes sur les modalités de la prochaine campagne d'achat. Aucune information n'a été communiquée sur la période et les modalités sachant que les délais sont à présent très courts avant les congés.
- Est-ce qu'il y a des nouvelles du financement de Grand Poitiers pour les colloques ? Murielle Taillet confirme que Grand Poitiers se réunira le 24 juillet prochain pour donner son avis sur le financement des colloques.
- Est-il possible d'avoir des précisions sur la prolongation envisagée des contrats des doctorant.e.s ? Est-il prévu des aménagements également pour les doctorant.e.s non allocataires ? Les doctorant.e.s pourraient-ils avoir un allongement et des facilités pour continuer leur thèse ? Faut-il monter des dossiers pour prouver les difficultés rencontrées pendant le confinement sachant que les doctorant.e.s ont été dans l'impossibilité de travailler à côté et qu'ils se retrouvent pour certains en grandes difficultés ?

François Brizay, directeur de l'ED Humanités, prend la parole sur la prolongation des contrats doctoraux :

La DRED a rédigé au mois de mai un questionnaire type auquel ont répondu les doctorant.e.s qui ont subi des préjudices dans le cadre de leurs travaux du fait du confinement. Il distingue la prolongation de la durée du financement des contrats doctoraux et la prolongation de la durée de la préparation de la thèse. Ce qui intéresse la DRED c'est à qui elle peut accorder un prolongement du financement du contrat.

La DRED a donc défini 3 niveaux d'impact en fonction du degré de complexité :

- Les cas critiques avec une prolongation jusqu'à 4 mois du financement de la durée.
- Les cas critiques sur une période dite moyenne avec un prolongement de 4 à 8 mois.
- Les cas critiques sur une période longue avec une possibilité de prolongation supérieure à 8 mois.

Le 9 juin pour harmoniser la durée de la prolongation des contrats doctoraux, la DRED a réuni le Collège Doctoral où siègent toutes les Ecoles Doctorales de Poitiers. Pour les SHES, le Collège Doctoral a considéré le préjudice sur une période courte. Le montant total des demandes de prolongation des contrats doctoraux, tout financeur confondu, s'élève encore à 644 299 euros. Nous ne savons pas encore si l'Etat aura les moyens de financer l'ensemble des demandes. La DRED étudie les demandes qui ont été formulées le 9 juin tout en ne sachant pas de quelle marge financière elle va pouvoir disposer. Pour les doctorant.e.s sous contrat, nous espérons qu'il y aura une prolongation du financement mais qui sera certainement inférieure à la demande qui avait été remontée. Pour les étudiants qui ne sont pas sous contrat, pour l'ED

Humanités, il a été décidé de prendre en compte les difficultés des étudiant.e.s (accès aux ouvrages, impossibilité de se rendre sur le terrain pour les étudiant.e.s en archéologie...) et si les étudiant.e.s n'ont pas la possibilité de terminer leur thèse dans le temps imparti, il y aura une prolongation de la durée de préparation de la thèse. Pour ces étudiants, on regardera donc au cas par cas.

Est-ce qu'il pourrait y avoir une harmonisation de toutes les ED du secteur SHES ?

Nous n'avons pas la main sur les durées proposées. Nous attendons donc le retour de la DRED.

La direction de l'UFR précise qu'en vertu des statuts les direct.eur.ice.s des ED peuvent être invité.e.s dans nos instances et on peut faire le constat ici de l'importance de leur présence.

- La Commission Recherche (CR) de l'UFR du 18 juin dernier a examiné :
 - 1 demande de décharge jeune MCF d'après l'ancien système : la demande de Nicolas Dauman, enseignant-chercheur en psychologie, a été validée.
 - 2 demandes de CRCT dépendant de l'UP
 - 7 dossiers de demande d'éméritat en séance restreinte
- LPPR : dans la continuité de l'opposition énoncée en début d'année par la CR de l'UFR, il a semblé important de prendre une nouvelle position, le projet de loi ayant maintenant été rendu public. Un court texte a donc été préparé à la suite de la CR du 18 juin 2020 et adopté par les membres de la CR en l'état, assorti d'une demande de prise de position de la CR de l'UP après transmission :

→ Texte de la CR du 18 juin 2020 :

La commission recherche de l'UFR Sciences Humaines et Arts de l'université de Poitiers, réunie ce jour 18 juin, réaffirme avec force son opposition au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche tel qu'il a été présenté par le ministère le 7 juin dernier. Alors même qu'une opposition massive s'est exprimée dans le monde universitaire suite à la publication des rapports préparatoires à ladite loi, le texte finalement proposé en reprend tous les éléments. Par ailleurs il est présenté à marche forcée aux instances pour une validation rapide, malgré le fait que le pays soit encore sous le coup de l'état d'urgence sanitaire et que les universités et les laboratoires soient pour l'essentiel inaccessibles aux chercheurs.

Tant sur le fond que sur la forme, la CR de l'UFR SHA ne saurait donc accepter le sort qu'on leur promet. Elle demande donc instamment que ce projet soit retiré, au profit d'un engagement réel au service de la recherche pour et par les (enseignant.e.s) chercheurs et chercheuses. Comme l'ont mis en avant de manière unanime les acteurs du monde académique, un tel engagement ne saurait passer que par un plan massif de recrutement d'emplois pérennes pour l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que par l'octroi de financement récurrents pour les universités et les laboratoires, dégagés de tout agenda politique.

A l'heure où la France sort épuisée d'une épreuve sanitaire inédite, il apparaît plus que jamais vital que le financement de la recherche soit enfin à la hauteur des enjeux.

⇒ Ce texte est adopté à l'unanimité par les membres du conseil de l'UFR.

Le directeur de l'UFR prend la parole pour remercier Alexandre Vincent terminera son intérim à la fonction d'assesseur à la recherche de l'UFR au 31 août et le retour de Nadine Dieudonné-Glad de sa délégation CNRS.

Lorsqu'Alexandre Vincent a accepté cette mission temporaire, c'était sans savoir qu'il y aurait un mouvement social d'ampleur puis la crise sanitaire inédite. Il avait donc pris un engagement à minima pour ne pas trop contrarier son programme de recherche à l'IUF.

Alexandre Vincent a fait bien plus pour la composante et sa présence a été essentielle dans les moments difficiles des derniers mois. La Direction de l'UFR l'en remercie vivement.

En plus de cette fonction temporaire, Alexandre Vincent est depuis 4 ans élu à la Commission Recherche de l'UP. Il est donc, pour la composante, la principale source d'information sur les orientations stratégiques de l'UP en matière de recherche et le premier défenseur des sciences humaines. Sa présence et son action dans cette commission sont précieuses pour les dossiers émanant de l'UFR. Dans l'intérêt de la composante, la direction de l'UFR lui souhaite de pouvoir prolonger son mandat à l'occasion des prochaines échéances électorales et le remercie encore pour son implication au cours des derniers mois au sein de l'équipe de direction.

3) Point BIATSS

Les élu.e.s BIATSS tiennent à remercier l'UFR pour le travail mené pendant le confinement. La composante a été très réactive notamment pour la mise à disposition du matériel aux collègues. Devant les membres du conseil, les élu.e.s remercient Eric Marceau, responsable administratif de l'UFR, pour sa gestion efficace de la crise. Le directeur de l'UFR s'associe à ces remerciements et précise que le travail du responsable administratif a été fortement mis à l'épreuve notamment pendant ses congés.

La direction souhaite remercier également l'ensemble des collègues et notamment Serge Hélias, responsable du service logistique, Florence Germain, et François Lumineau, responsable du service informatique, et leurs équipes pour leur forte mobilisation afin d'assurer continuité de services et reprise d'activités .

4) Point étudiants

Dans le contexte actuel où les étudiant.e.s ne peuvent pas être accueilli.e.s à l'université, la Direction de l'UFR remercie tou.te.s les élu.e.s étudiant.e.s pour leur implication ces derniers mois.

L'équipe de direction a été très sollicitée. Cependant, ces sollicitations auraient pu être encore plus importantes si les élu.e.s n'avaient pas pris le relais. Si les choses se sont assez bien terminées, c'est aussi grâce à l'investissement des élu.e.s étudiant.e.s que la direction espère très sincèrement retrouver physiquement à la rentrée.

5) Point Formation

L'assesseure à la formation rappelle que tou.te.s les collègues ont traversé des périodes difficiles au cours de ces derniers mois.

L'assesseure remercie à nouveau tou.te.s les collègues enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheur.euse.s qui sont impliqué.e.s dans des fonctions à responsabilité et les collègues BIATSS. Merci à tou.te.s pour leur réactivité et la qualité des échanges malgré l'absence de présentiel pendant cette période.

Nous œuvrons tou.te.s pour les étudiant.e.s et le bien-être au travail de l'ensemble de la communauté même si nous ne sommes pas sûr.e.s de pouvoir l'assurer du fait des conditions de travail qui ont été contraintes et par rapport à ce qui nous attend.

- **Les examens** : les calendriers des sessions et des jurys ont été respectés.
- **Les taux de réussite** :

L'assesseure à la formation remercie Catherine Tréhondat pour sa disponibilité malgré le travail important qu'elle doit fournir actuellement. Merci à elle d'avoir fourni les tableaux ci-dessous en un temps record :

Taux de réussite session 1

Licence 1	% admis L1	% admis L2	% admis L3
Géographie	63,5	93	-
Histoire	44,7	75	-
HAA	62,5	84	-
Musicologie	63	71	-
Portail Philosophie	20	60	-
Double licence Philo/Droit	62	100	-
Psychologie	69,67	90	93,2
Sociologie	48	78	-

Note. Les données pour la plupart des L3 n'étaient pas disponibles lors du conseil.

Compte-tenu des taux de réussite, on peut s'attendre à une baisse des effectifs en L1 de psychologie et au contraire à une hausse en L2, les 2 cohortes pouvant se situer autour de 600 à 620 étudiant.e.s. La répartition des groupes de TD devra tenir compte de ces prévisions

- **Organisation de la rentrée** :

L'ensemble du personnel a été destinataire du courriel du Président de l'UP le 23 juin 2020. Nous sommes donc tou.te.s informé.e.s au même niveau.

Il est proposé ce jour en séance de faire une lecture commentée d'un certain nombre d'éléments pour apporter des précisions. Une sélection d'éléments nous ayant interrogé.e.s a été faite à partir du courrier transmis par le Président de l'UP :

- *Il nous faut organiser un emploi du temps réversible*
→ Nous allons devoir mettre en place un seul et même emploi du temps (EDT). Mais les conditions sanitaires pourraient permettre à la composante de n'accueillir que la moitié

des étudiant.e.s. Si les contraintes sanitaires sont revues à la baisse tou.te.s les étudiant.e.s pourront revenir. Raison pour laquelle tous les cours seront planifiés dans des salles même si ces salles ne sont pas toutes occupées. Dès lors que les contraintes seront levées, les salles restées disponibles pourront être immédiatement occupées.

Par ex, une moitié des étudiant.e.s est dans l'amphi et l'autre moitié à distance pour le CM 1 et pour le CM 2 l'inverse, etc. Si la levée des contraintes sanitaires est confirmée, tout le monde sera en mesure de revenir en amphi au CM 3.

- *Priorité au maintien d'un maximum d'enseignements sous une forme la plus proche possible du présentiel. L'organisation selon le présentiel hybride, ou par rotation de groupes, permet la délivrance de l'enseignement par un enseignant devant une promotion pour une part physiquement présente et pour une autre part connectée en visioconférence.*
→ « Une forme la plus proche possible » signifie présentiel hybride. La rotation de groupe est le présentiel hybride, ce qui veut dire que les enseignements CM et TD seront enregistrés et diffusés en synchrone (ou asynchrone) pour tou.te.s les étudiant.e.s non présent.e.s.
- *Une rotation entre les groupes présence/distance s'effectue selon les choix de l'équipe pédagogique.*
→ Selon la taille des salles et le nombre de salles/amphi disponibles
- *Cette solution permet d'éviter à l'enseignant un travail préparatoire spécifique.*
→ Si l'ensemble de la composante adhère à l'enseignement enregistrés et diffusés en synchrone (ou asynchrone), c'est-à-dire accepte d'être enregistré pendant les CM et les TD sachant qu'il faut que cela fonctionne à la fois pour les enseignant.e.s-chercheur.euse.e et les étudiant.e.s qui doivent être connecté.e.s à l'heure du cours (si diffusion en synchrone). Malgré la fracture numérique avérée pour certain.e.s étudiant.e.s, on ne peut pas leur proposer d'être présent.e.s toutes les semaines car cela ne serait pas équitable.
- *Compte tenu de la capacité des locaux, la formule dite présentiel hybride, ou par rotation de groupes, ne pourra malheureusement pas être généralisée à tous les enseignements ; aussi certains devront être intégralement réalisés à distance (environ 30 % à l'échelle de l'établissement).*
→ Cela implique des choix à faire et d'assurer un certain nombre de cours en distanciel complet et notamment de déterminer quels groupes devront être en distanciel complet.
- *Une grande liberté d'adaptation est laissée aux composantes et aux équipes pédagogiques (mention et/ou parcours) pour répartir les différentes modalités d'enseignements possibles*
→ Libres de ne pas faire du présentiel hybride type cours en synchrone
- *D'ici la fin de la semaine, toutes les composantes auront été consultées sur le choix des amphithéâtres et des salles qui seront équipés en matériels de visioconférence pour la rentrée en tenant compte des capacités d'accueil diminuées par les contraintes sanitaires*
→ Quels choix/ options en SHA ?
D'ici la fin de la semaine les composantes auront été consultées sur l'organisation des salles et des besoins en équipement.
- *Les cours dispensés à distance seront positionnés dans l'emploi du temps pour permettre, le cas échéant, soit leur réversibilité vers le présentiel soit la réalisation de classes-virtuelles ou tout autre type d'interaction pédagogique à distance.*
→ On place sur l'EDT le cours, ce qui réserve une salle et si les collègues veulent revenir à du présentiel.

- **Une reconnaissance de l'investissement pédagogique pour l'enseignement à distance.** Compte tenu de la capacité de nos locaux, le scénario présentiel hybride, ou par rotation de groupes, **devra être obligatoirement associé avec une part d'enseignement à distance (environ 30 % à l'échelle de l'établissement, la proportion est à préciser par les composantes et les équipes pédagogiques pour chaque formation, en fonction des contraintes et des spécificités).**
→ Pour l'hybride, il n'y a pas de reconnaissance car on considère que cela ne génère pas de travail en plus.
Cette reconnaissance porte sur l'enseignement à distance qui sera choisi, consenti ou imposé. Les modes d'enseignement à distance seront inscrits temporairement dans la maquette sous forme d'APP-C.
- **La nécessité d'un aménagement et d'un entretien spécifiques des locaux.** Cela doit être pris en compte par les équipes pédagogiques pour une organisation adéquate.
→ Comment concevoir un EDT normal alors que les contraintes sanitaires nous obligent à un entretien spécifique des locaux ?
- **Le tutorat d'accompagnement pédagogique sera aussi renforcé**
→ La composante est inquiète par rapport au calendrier de recrutement des tuteurs car les recrutements devraient se faire dès maintenant. De plus, nous ne connaissons pas les fléchages pour ces tutorats d'accompagnement (accueil ? pédagogie ? départements ? UFR ?)

Echanges :

- Tutorat : la situation est assez floue sur les moyens supplémentaires et la possibilité d'obtenir des tuteur.rice.s en plus. Ce point devrait être traité à la conférence des directeurs le mercredi 1^{er} juillet. Dans la mesure où nous avons déjà des tuteur.rice.s, nous ne sommes donc peut-être pas concernés.
- Le recrutement des tuteur.rice.s insertion: appel à candidature validé par la DRH de l'UP auprès de tous les étudiant.e.s de l'UFR SHA. Le recrutement se fait en général au mois d'avril. Cependant cette année, la fin des candidatures a été fixée au 1^{er} juin. Les entretiens ont eu lieu en vidéo conférences il y a 2 semaines. La spécificité des tut.eur.rice.s au sein du service InseRcom n'est pas d'intervenir d'un point de vue pédagogique mais bien d'accueillir les L1 pour les aider à se retrouver dans les locaux et d'assurer une présence active au sein des salons et des forums des lycées pour promouvoir leur filière, de témoigner de leur vie d'étudiant.e. Les tuteur.rice.s pédagogiques sont recruté.e.s par les départements.

Les allègements de service : ce ne sont pas des allègements de service car les maquettes restent les mêmes et les EDT aussi, mais une nouvelle façon de comptabiliser les heures (le document sera transmis aux membres du conseil après la séance de ce jour), selon les APP-C. qui regroupent un certain nombre de pratiques associant du distanciel et du présentiel comme la classe inversée. Si vous souhaitez pour la rentrée modifier vos enseignements sous une forme APP-C, il faudra en informer les assesseurs et il y aura possibilité de modifier de façon transitoire les maquettes pour le prochain semestre.

Voir toutes les ressources en ligne sur Pédagolab (formation à partir du 29 juin jusqu'au 3 juillet).

- Ces enseignements risquent de provoquer une surcharge de travail (réponses aux mails des étudiants, ...), il faudrait donc que cela soit pris en compte pour demander un allègement de services et une demande de recrutement massive d'ATER pour améliorer les conditions pédagogiques de la rentrée et les conditions de travail des enseignant.e.s-chercheur.euse.s qui craignent d'avoir très peu de temps pour la recherche.

La Présidence n'est pas favorable au recrutement massif d'ATER qui seraient mis en difficulté en fonction des conditions de rentrée si celle-ci se faisait en présentiel.

- La question de la propriété intellectuelle des cours et des droits des images : comment seront protégés les cours ? beaucoup de sources inédites de recherches en cours sont utilisées, ce qui risque de poser un vrai problème dans ce contexte. Du moment où le powerpoint est utilisé même si cela se fait en direct, une simple capture d'écran pourrait permettre de récupérer une quantité d'éléments de nature inédite.

Les droits posent souci même en synchrone car un partage d'écran par exemple permet de faire une copie d'écran sans difficulté. A partir du moment où l'enseignement est en ligne, n'importe qui peut prendre et copier et en faire son powerpoint, son .pdf ou enregistrer.

L'équipe de direction partage ces inquiétudes. L'UFR a également exprimé une position qui est de privilégier le présentiel et donc une forme d'opposition au cours hybride sous forme d'enregistrement synchrone.

Ce n'est pas réalisable, les étudiant.e.s ne pourront pas se connecter en synchrone, d'où une perte de temps et d'énergie. Nous pouvons être curieux et intéressés par de nouvelles modalités d'enseignement mais à minima et non pas dans les conditions telles qu'elles sont planifiées pour la rentrée. En cas de fracture numérique, quelques salles et des ordinateurs seront mis à disposition des étudiant.e.s mais est-ce que cela sera suffisant ?

La classe inversée peut être une option temporaire qui éviterait d'exiger cet enregistrement synchrone mais cela suppose de ne pas pouvoir faire la totalité des enseignements tels que prévus dans les maquettes et de modifier les contenus des enseignements ce qui demande beaucoup d'investissement.

- Autonomie des départements : par rapport aux 30% d'enseignement en distanciel demandés, les départements ont-ils une marge de manœuvre sur ce chiffre ? la priorité est donnée aux primo-entrant.e.s qui doivent être placé.e.s prioritairement en présentiel. C'est une politique de l'UP que nous devons respecter. Pour les EDT réalisés à l'heure actuelle, on ne connaît pas le délai nécessaire de nettoyage (procédures de nettoyage non communiquées) entre les cours, des éléments manquent encore malgré toutes les réunions qui se sont enchaînées à propos de la rentrée.

Une réunion a eu lieu ce matin avec Laurent Brizzi, VP chargé du Patrimoine : l'UP prévoit d'équiper l'ensemble des salles et des amphis. Pour notre composante, il est prévu d'équiper l'ensemble des amphis de matériel de captation vidéo et de mettre à disposition un certain nombre de caméra de conférence qui peuvent être fixes ou portatives. Cependant, il n'y en aura pas pour tout le monde ce qui est donc à prendre en compte dans l'EDT. Nécessairement, un certain nombre d'enseignement sera donc en distanciel intégral.

Pour le ménage, les recommandations ministérielles prévoient de maintenir les mêmes étudiant.e.s sur la même demi-journée : groupe A le matin et groupe B l'après-midi. Selon le VP, la contrainte serait d'un seul nettoyage par jour. Cela suffirait pour la journée malgré le fait que 2 groupes se succéderaient.

Le distanciel apparaîtra dans l'EDT mais sans salle.

Chaque enseignant.e peut choisir d'enregistrer ou pas son enseignement.

- La capacité d'accueil des sites : est-il prévu d'avoir des audits précis sur la question ? le Pôle Universitaire Musique et Danse (PUMD) a un équipement spécifique, comment peut-on fonctionner pour les claviers, etc. ?

Le PUMD pourra-t-il être occupé sachant que la capacité des salles est moindre ? Quel discours tenir aux chargé.e.s de cours ?

La règle actuelle est une division par 2 et le calcul précis revient à chaque composante : 1 mètre d'écart entre les étudiant.e.s dans une salle ou dans un amphi.

Est-ce 1 mètre devant, derrière ou sur le côté ? Cela n'a pas été précisé. Il faut donc que les mesures soient faites par chaque composante avant de renvoyer pour la fin de l'été un fichier avec les capacités que nous considérons pour chaque salle et amphithéâtre de l'UFR.

A ce jour, la composante n'est pas en mesure de répondre aux spécificités du PUMD ou si une réponse devait être donnée, notamment pour les directions de chœur ou les instruments à vent, elle serait négative.

- Point technique non négligeable à prendre en compte : il sera nécessaire de programmer une réunion dans Webex pour chaque cours en amont et envoyer le lien aux étudiant.e.s. Pour pouvoir programmer dans Webex, il faut avoir un compte à l'UP. Tous les vacataires extérieurs n'ont pas de compte à l'UP et ne peuvent donc pas faire de réservations. Il faudra donc qu'un tiers le fasse à leur place. Ce qui risque également d'entraîner des aléas techniques, les équipes informatiques étant trop réduites pour assumer cela. Un certain nombre de collègues risque de se retrouver en difficulté.
- Point pratique : l'installation de caméra fixe dans les salles interroge la composante. Les locaux subissent régulièrement des dégradations et la présence de caméras dans les salles risque de susciter des envies et donc des vols de matériel. Cela sous-entend de privilégier le prêt de caméras, de préférence à leur installation fixe dans les salles et donc de mettre en place un service de prêt. La question se pose pour les cours lorsque les accueils sont fermés et pour les désinfections. Nos services sont déjà très occupés donc qui pourrait prendre en charge ces prêts ? Des contrats étudiants seraient très utiles pour cette mission de prêt et d'accompagnement à l'utilisation du matériel.

Si les cours ne sont pas inscrits sur des salles, les services ne sont pas identifiés. Le modèle APP-C peut être modifié sur les maquettes, ce qui permettrait d'être identifié en volume horaire pour les services. Cela signifie modifier à la marge pour les APP-C mais toujours être identifié sur des salles avec possibilité d'y revenir. Sauf si des collègues savent déjà qu'ils souhaitent passer en total distanciel. Des salles seront donc attribuées mais non occupées.

- Comment la rentrée est-elle envisagée dans le secondaire ? Si les lycéens.ne.s font une rentrée en présentiel, pourquoi nos étudiant.e.s ne pourraient-ils pas être en présentiel ? L'argument mis en avant est que le risque serait supérieur à l'université car ce sont des adultes et non des adolescent.e.s, et les effectifs sont plus importants.
- Qu'en est-il financièrement de l'équipement des salles ? Il s'agit d'investissement prévu et financé par prélèvement sur fond de roulement autorisé par le rectorat. L'université a l'obligation de conserver un mois de paies en fond de roulement (entre 15 et 20 millions d'euros) et peut, avec autorisation du rectorat, prélever le reste pour financer de l'investissement.
- Quand l'hybride n'est pas possible, est-il envisageable que les étudiant.e.s aient cours une semaine sur 2 ? C'est ce que signifie la « classe inversée ». Si on considère que la diffusion des connaissances se fait en présentiel et que le reste est une préparation à ces diffusions de connaissance en présentiel, cela reviendrait à ne faire que la moitié des contenus d'enseignement. Pour les enseignant.e.s-chercheur.se.s le volume horaire ne changera pas mais le contenu sera modulé. Les conséquences sont au niveau des évaluations. Il est possible d'avoir une certaine autonomie si les MCC sont respectées. C'est aussi une rupture de contrat par rapport aux étudiant.e.s qui se sont inscrit.e.s pour avoir tant d'heures dans telle ou telle discipline. La classe inversée implique de préparer en amont, de mettre à disposition l'ensemble du contenu d'une UE, et de reprendre en présentiel ces enseignements.

Cela permettrait de ne pas toucher au volume du contenu mais cela demande un travail en amont de la part des enseignant.e.s-chercheur.euse.se.s avec un suivi par mail, élément pas forcément reconnu.

- La rentrée pourrait être à peu près normale en septembre mais il est possible que des cas de coronavirus soient avérés à l'automne après le brassage des étudiant.e.s ce qui pourrait avoir pour conséquence la fermeture des bâtiments touchés, impliquant du tout distanciel temporaire.
- Les collègues essaient de faire au mieux, ce qui a pour conséquence un état d'épuisement notable. Il faudrait faire remonter l'idée que l'on fera ce que l'on pourra avec les contraintes demandées. On ne se réserve pas une seule procédure et on ajustera au fur et à mesure. Il va y avoir une quantité de complexité, attention donc à l'idée de vouloir tout faire à la perfection qui ne sera sans doute pas atteignable.
- Les échanges montrent qu'il y a encore de très nombreuses questions sans réponses qui bloquent la composante pour l'organisation de la rentrée. Il faudrait peut-être que le Conseil interpelle la Présidence sur un certain nombre de points.
L'équipe de direction de l'UFR précise qu'elle a déjà commencé à réfléchir à la transmission d'un courrier pour exprimer nos inquiétudes et notre position sur ce que nous souhaitons et ce que nous ne souhaitons pas.
La direction est en effet favorable à l'expression du conseil d'UFR qui permettrait d'avoir un appui pour la suite, une ligne de conduite.
Nous pouvons nous exprimer sur certains sujets qui ne nous conviennent pas. Nous ferons pour le mieux tout en gardant une certaine autonomie. Il est vrai que nous avons un regard critique qui peut être aussi constructif.
L'équipe présidentielle actuelle et notamment les équipes du CRIIP travaillent énormément pour nous aider dans cette adaptation pédagogique. Nous ne souhaitons pas cependant que ce soit une transition pédagogique car nous voulons que cette transition vienne de nos équipes pédagogiques et que nous ayons le temps d'échanger sur ces questions.

Une des élu.e.s du Conseil a déjà rédigé un texte, lequel est diffusé au sein des membres du Conseil par partage d'écran. Il est proposé de mettre en commun le texte de la Direction de l'UFR et ce second texte.

Le conseil valide le principe et l'orientation générale du texte. Il est convenu que le texte sera finalisé après le conseil, chacun.e pouvant y apporter sa contribution et un vote en ligne sera organisé dans la foulée. Le texte adopté sera diffusé en interne et à la Présidence de l'Université. Il apparaît en Annexe de ce PV.

▪ **Les maquettes Amétys :**

Merci d'avoir répondu aux sollicitations des assesseuses sur les modifications très marginales qui peuvent être apportées aux maquettes pour le prochain semestre. Il est entendu que ce sont des modifications dites pérennes indépendamment de ce contexte de fluctuation. A ce jour, l'ensemble des modifications a été rassemblé. Les assesseuses reviendront vers les équipes pédagogiques en septembre pour lister les collègues qui souhaiteraient modifier leur type d'enseignement pour aller vers un modèle APP-C. Ces modifications marginales doivent être adoptées à la CFVU du 9 juillet, CFVU qui ne devrait pas lister l'ensemble des détails que nous allons faire remonter.

▪ **Les évaluations HCERES :**

Le calendrier est extrêmement contraint. Le retour des dossiers d'auto-évaluation des mentions licence est fixé au 23 septembre. Un courriel a été transmis à la VP Formation précisant que ce sont les collègues qui préparent la rentrée qui seront également en charge des évaluations. Les instances ne

pourront plus se réunir à partir du 13 octobre ce qui restreint fortement le calendrier. Il n'y a pas de marges de manœuvre.

■ **Les étudiants internationaux :**

La rentrée 2020 est encore très floue pour les étudiant.e.s extra-communautaires.

Merci à tous les collègues pour leur participation concernant le positionnement sur la question de l'ouverture à l'international pour la rentrée 2020-2021.

- Est-il confirmé que les étudiant.e.s hors Schengen seront accueillis ? Rien n'est sûr, personne ne sait encore comment cela va se passer. Il faut rester prudent.
- Le communiqué de presse du ministère des affaires étrangères stipulant que tout serait fait pour faciliter la venue des étudiant.e.s internationaux date de 2 semaines et la situation a déjà évolué depuis.
- Par contre, il est confirmé qu'il ne sera pas demandé aux départements de se repositionner et que le tableau complété sera transmis rapidement dès que les réponses encore manquantes auront été communiquées.

6) Réaménagement des locaux du A4 et de l'Hôtel Fumé

L'objectif de ce point est de présenter les changements de bureaux qu'implique la réorganisation des services.

□ **Au Campus :**

- Regroupement des collègues BIATSS du Pôle Formation Campus sur des bureaux attenants dans l'aile « psychologie »
- Rapatriement des collègues géographes : Yves Jean, Matthieu Lee et Marie Groult dans la partie « géographie » du A4.
- Installation du secrétariat CAPS-Ruralité à la MSHS ou dans l'actuel bureau d'Yves Jean et de Matthieu Lee.
- Déplacement de la salle courrier dans l'actuel local APEP
- Déplacement du local APEP dans le bureau occupé par Amal Hachet
- Déplacement de Amal Hachet dans le bureau B06
- Déplacement de Florence Germain dans le bureau de Marie Groult.

□ **Au Centre-ville :**

- Secrétariats de laboratoires :
GRESKO-MAPP → Florence Cavin reste dans son bureau du E14.
CRIHAM-GRESKO → installation au E13 dans le bureau actuel du directeur du CRIHAM
- Positionnement des services financiers et informatiques au 2^{ème} étage de l'Hôtel Fumé (à côté de la salle Guillemet).
- Positionnement du service RH dans les bureaux d'Eric Marceau, Serge Hélias et Dorothee Becaude (qui ne bouge pas).
- Eric Marceau s'installe dans le bureau de secrétariat de direction.
- Serge Hélias et Céline Capillon occupent le bureau de Patricia Etien et Nathalie Charpentier
- Pour l'accueil des Pôles du service scolarité, du Pôle RIED et du service InseRCom, deux scénarios possibles :

- ✓ Installation du Pôle formation centre-ville au 1^{er} étage.

- ✓ Installation du Pôle formation au RDC, ce qui implique l'annexion de la salle des Actes, puisqu'il faut au minimum 6 bureaux alors qu'il n'en existe que 5. La salle Crozet au 24 rue de la Chaîne, pourrait pallier la transformation de la salle des Actes.

❑ Avantages et inconvénients des 2 scénarios en centre-ville :

- Pôle Formation au RDC :
 - Gain en visibilité vis-à-vis des usagers
 - Moindres déménagements
 - Perte de la salle des Actes
 - Accès handicap (inexistant au RDC)
 - Service plus « éparpillé » et continuité de service plus complexe à assurer
 - Travaux à prévoir pour réaménager la salle des actes
- Pôle Formation au 1^{er} étage :
 - Pilotage du service plus aisé
 - Moindre visibilité. Nécessité d'un affichage plus efficient
 - Maintien de la salle des actes
 - Travaux à prévoir pour réaménager l'espace situé devant la scolarité (création d'un bureau et aménagement d'un espace d'attente plus confortable)

Echanges :

- D'un point de vue fonctionnel, il est préférable que l'ensemble des collègues soient situé.e.s au même endroit pour la.le responsable du service.
- La salle Crozet et la salle des Actes ont un taux d'occupation aux alentours de 60% sur une petite partie de l'année, mais plutôt faible le reste de l'année (14% au plus bas pour la salle Crozet).
- Il est peut-être difficile de se priver d'une grande salle l'année prochaine alors que nous allons certainement avoir besoin de salle de cours pour compenser les divisions des effectifs en plusieurs groupes du fait des conditions sanitaires.
- La composante a besoin d'une véritable salle de conférence pas forcément de la salle des Actes mais il est essentiel de trouver un espace de conférence autre que la salle Crozet.
- Il faut rappeler également que la salle des Actes porte quelque chose de symbolique pour les collègues de la composante.
- La salle des Actes est dans un bâtiment historique. La salle Crozet est quant à elle située dans un bâtiment dédié plus à la recherche ce qui semble plus cohérent.
- ➔ La direction entend qu'il faut mener une double réflexion :
 - ✓ Sur l'usage de la salle Crozet qui est parfois difficilement accessible du fait qu'elle ne soit pas gérée comme n'importe quelle salle de l'Hôtel Fumé. Sa gestion devra revenir comme toute autre salle à David Bodet uniquement.
 - ✓ Certains collègues ont montré leur attachement à la salle des Actes même si cette dernière n'est pas la salle de conférence idéale. Il faudra donc mener une réflexion sur un éventuel réaménagement de cette salle si on souhaite la garder comme salle de conférence et repenser insonorisation, mobilier et agencement.

➔ En conséquence des échanges, il est acté que le Pôle formations centre-ville sera installé au 1^{er} étage.

La direction de l'UFR remercie l'ensemble des membres du Conseil pour la richesse des échanges malgré la distance au cours de cette période très particulière et souhaite un très bel été et de bonnes vacances.

La Direction de l'UFR espère également retrouver les collègues physiquement à la rentrée à l'occasion du premier Conseil de l'UFR qui devrait probablement avoir lieu la 1^{ère} quinzaine de septembre, notamment pour décider de l'affecter des postes d'enseignant.e.s-chech.eur.euse.s.

Le responsable des services

A blue ink signature consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end.

Eric MARCEAU

Le Directeur

A blue ink signature with a large, stylized 'A' shape in the center, surrounded by several horizontal strokes.

David CLARYS

La secrétaire de séance

A blue ink signature with a large, stylized 'C' shape in the center, surrounded by several horizontal strokes.

Céline CAPILLON

Position du conseil de l'UFR SHA pour la rentrée 2020

Comme l'ensemble des universités, l'Université de Poitiers prépare la prochaine rentrée avec l'inconnue de la situation sanitaire. Alors que le protocole sanitaire a été nettement allégé dans les écoles et les collèges depuis l'allocution du Président de la République du 14 juin 2020, il demeure à l'identique dans les universités, la dernière circulaire datant du 11 juin 2020. Dans ce contexte incertain, le conseil de l'UFR SHA souhaite qu'une rentrée en présentiel, pour l'ensemble des personnels et des étudiant.e.s, demeure l'option privilégiée. Dans le cas où les contraintes sanitaires perdureraient, il demande que la mise en œuvre obligatoire des gestes barrières soit préférée à un enseignement hybride. Cette obligation des gestes barrière (port de masques obligatoire dans tous les locaux, usage de gel hydro-alcoolique à l'entrée de chaque bâtiment et/ou salle d'enseignement) devrait en effet permettre d'accueillir dans les locaux l'ensemble des étudiant.e.s, moyennant le cas échéant quelques adaptations (sens de circulation, etc.).

Conscient des enjeux et des nécessaires adaptations à une éventuelle aggravation de la situation sanitaire à l'automne, le conseil d'UFR se déclare par ailleurs réservé sur la mise en place systématique de l'enseignement hybride avec diffusion synchrone ou différée. Celui-ci suscite en effet de nombreuses questions non résolues à ce jour :

- Quid des étudiant.e.s en situation de fracture numérique (environ 30% des effectifs dans notre UFR) ?
- En termes de propriété intellectuelle, comment les cours diffusés en ligne seront-ils protégés ? La question est d'importance dans la mesure où nous utilisons régulièrement des données inédites, issues de recherches en cours.
- Qu'en est-il de l'accès au dispositif pour les vacataires (n ≈ 480 à l'UFR SHA) n'ayant pas de compte à l'UP et n'ayant eu aucun contact avec ce système ?
- Une reconnaissance du temps de travail supplémentaire est envisagée pour la mise en place de cours entièrement à distance mais rien n'est prévu pour les cours en hybride. Or, il est à craindre que ces cours suscitent un nombre important de questions par mails, pour les étudiant.e.s qui n'auront pas réussi à se connecter, auront été déconnecté.e.s en cours de route, auraient eu des problèmes de son ou d'image... Nous demandons que ce temps supplémentaire soit également pris en compte. C'est aussi le temps de recherche des enseignants-chercheurs qui est en jeu.
- Dans quelles conditions les enseignements à distance seront-ils délivrés ? Si, dans l'urgence, beaucoup d'entre nous ont travaillé avec leur matériel personnel durant le semestre qui s'achève, cette situation ne peut se prolonger au semestre suivant, dans le cadre d'un enseignement à distance planifié à l'avance. La problématique de la fracture numérique se pose également pour les collègues, notamment en cas de cluster entraînant un confinement.

Enfin, si nous ne pouvons qu'être d'accord sur la priorité à accorder aux L1, il ne faudrait pas oublier les promotions de L2 qui ont connu un S2 très perturbé et auront également besoin d'une attention particulière.

Le conseil d'UFR invite les enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.euse.s à s'emparer de l'ensemble des dispositifs existants pour adapter leurs enseignements dans un cadre qui ne permettrait plus l'accueil de l'ensemble des étudiant.e.s et ne nécessite pas d'investissement matériel, mais une prise en compte de l'investissement humain. Il rappelle son attachement à l'autonomie des choix pédagogiques par les enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.euse.s.

Texte adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions, par vote électronique, à l'issue du conseil d'UFR du 25 juin 2020.